



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
Arrêté n°AMV2024\_193**

Le Maire de Scionzier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au Maire,

Vu le vote intervenu le 11 mars 2023 désignant les adjoints au maire suivants : Monsieur RICHARD Gérald (1<sup>er</sup> adjoint), Mme DUFOUR Alice (2<sup>ème</sup> adjoint), Monsieur DUSSAIX Julien (3<sup>ème</sup> adjoint), Madame CARTIER Karin (4<sup>ème</sup> adjoint), Monsieur DELISLE Jean-Marie (5<sup>ème</sup> adjoint), Madame CALDI Séverine (6<sup>ème</sup> adjoint), Monsieur LAMALLEM Abdellah (7<sup>ème</sup> adjoint), Madame NIGEN Caroline (8<sup>ème</sup> adjoint),

**ARRETE**

**Adjointe aux affaires sociales**

**ARTICLE 1er** : Délégation est donnée à **Madame DUFOUR Alice**, deuxième adjointe, pour assurer au lieu et place du Maire et sous sa responsabilité, les fonctions ci-après :

- Suivi du CCAS
- Relations avec le pôle de gérontologie des Edelweiss, avec les organismes d'aide à la personne (SPAD, SADVA, ADMR, ...).
- Représentation de la commune auprès des syndicats intercommunaux et autres organismes où elle aura été désignée.
- Elaboration et suivi de l'ensemble des actions et moyens dédiés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse dont : multi-accueil dont la restauration, relais assistantes maternelles,
- Relations entre la commune et les partenaires institutionnels dont le CCAS et les services du Conseil général de la Haute-Savoie.
- Relations avec le PIF, l'enseignante FLE, la PMI, le PEPA.
- Relations avec le secours populaire.
- Gestion des situations d'urgence hors astreintes.
- Responsable des actions en lien avec la santé.
- Référent communal auprès des bailleurs sociaux dans le cadre de l'attribution des logements.
- Référent de la commission d'attribution des logements y compris les logements d'urgence.
- Relations avec les institutions et mise en œuvre des actions relatives au vieillissement.

**ARTICLE 2** : Délégation de fonction et signature est également donnée, en l'absence de Caroline NIGEN, 8<sup>ème</sup> adjointe, dans le cadre des procédures relatives aux hospitalisations d'office.

**ARTICLE 3** : L'arrêté n° AMV2023\_061 du 24 mars 2023 est abrogé.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, transmis au contrôle de légalité puis publié sur le site internet de la commune.

A SCIONZIER, le 18 novembre 2024  
Le Maire,

Sandro PEPIN



Notifié à l'intéressée le 26/11/2024

Spécimen de la signature  
de Madame DUFOUR Alice,

Publié sur le site de la commune le : 26 NOV. 2024